



**Conseil Communautaire**  
**15 mars 2018**  
**Abergement-la-Ronce – 18h30**

## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 64  
Nombre de procurations : 14  
Nombre de votants : 78  
Date de la convocation : 09 mars 2018  
Date de publication : 23 mars 2018

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, JC Robert, R. Pouthier suppléé par M. Myotte-Duquet, B. Negrello, G. Fumey, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, F. Dray, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, S. Kayi, JP Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, JM Sermier, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, P. Jacquot, A. Courderot, D. Troncin, M. Jacquot, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann.

**Délégués absents ayant donné procuration :**  
M. Berthaud à J. Gruet, C. Demortier à C. Nonnotte-Bouton, D. Germond à JB Gagnoux, I. Girod à JM. Sermier, S. Hédin à L. Bernier, P. Jaboviste à JP. Cuinet, P. Jobez à N. Jeannet, E. Schlegel à F. Dray, I. Voutquenne à S. Marchand, JC. Wambst à F. Barthoulot, M. Henry à JP Lefèvre, J. Dayet à J. Péchinot, M. Boué à J. Drouhain, R. Curly à G. Chauchefoin.

**Délégués absents non suppléés et non représentés :**  
O. Meugin, A. Douzenel, H. Prat, C. Mathez, V. Chevriaut, J. Lagnien.

### **GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

N°GD 43/18  
Annule et remplace les  
n°GD98/17 et n°GD137/17

#### **Objet**

Révision du Plan de  
Sauvegarde et de Mise en  
Valeur du Site Patrimonial  
Remarquable de Dole – mise  
en place de la Commission  
Locale du Site Patrimonial  
Remarquable (CLSPR)

#### **Secrétaire de séance**

Jacques LAGNIEN

Par délibération n°GD137/17 en date du 14 décembre 2017, le Conseil Communautaire a désigné les membres de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Dole.

Cette délibération intervenait suite à recours gracieux de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dole sur une précédente délibération en date du 16 octobre 2017. Par courrier en date du 8 février 2018, Monsieur le Sous-Préfet remet à nouveau en cause cette délibération au motif qu'elle contreviendrait aux normes de composition exigées par la réglementation.

En effet, l'article D.631-5 du Code de l'Urbanisme, issu du décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables, impose qu'un des trois collèges constituant la commission locale du site patrimonial remarquable soit composé de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine.

Or, parmi les cinq associations désignées pour composer ce collège, quatre d'entre elles n'ont pas pour objet direct la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine.

Il s'agit de l'association la Roue de Secours 39, l'association UNIDOLE, l'association pour l'accueil, l'information et l'insertion professionnelle des jeunes sur les bassins d'emplois de Dole et du Revermont et enfin l'association le Saint-Jean.

En conséquence, et afin de se prémunir de toute fragilité juridique dans la conduite de la procédure de révision en cours du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, il est proposé de désigner, complémentirement à l'Association Université Ouverte, quatre autres associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ANNULE** la délibération N° GD137/17 du 14 décembre 2017 et la délibération N° GD98/17 du 5 octobre 2017 pour ce qui concerne la mise en place de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable,
- **MET EN PLACE** la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable composée des 5 membres de droit (Président, Maire de la Ville concernée par le SPR, Préfet, DRAC, ABF) et en 3 collèges de 5 membres, de représentants locaux permettant d'assurer la représentation de la Commune concernée, de personnalités qualifiées, et enfin de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine et de personnalités qualifiées,
- **DESIGNE** au sein de ladite commission, outre les cinq membres de droit précités :
- Comme membres issus de l'EPCI compétent :

Titulaires	Suppléants
Dominique MICHAUD	Jean-Claude LAB
Sevin KAYI	Philippe JABOVISTE
Jean-Marie SERMIER	Catherine DEMORTIER
Jean-Philippe LEFEVRE	Félix MACARD
Jean-Claude WAMBST	Timothee DRUET

- Comme représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :

Associations	Titulaires	Suppléants
L'Université Ouverte	M. le Président	M. le Vice-Président
Les Amis de Pasteur	M. le Président	M. le Vice-Président
Les Amis de Marcel Aymé	M. le Président	M. le Vice-Président
Les Amis de l'Orgue de Dole	M. le Président	M. le Vice-Président
Les Amis des musées des beaux arts du Jura	Mme la Présidente	M. le Vice-Président

- Comme personnalités qualifiées :

Titulaires	Suppléants
Pierre MOGNOL	Pierre MAURIN
Florence JULLIARD-FERREUX	Jean-Louis CUISANT
Jacques VUILLAUME	Guy MARTIN
Bénédicte GAULARD	Colette BRUAND
Jean-Claude PROTET	Patrick FRANCHINI

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à Abergement-la-Ronce,  
Le 15 mars 2018  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Principale
- Préfecture
- Sous-Préfecture de Dole
- DRAC de Bourgogne Franche-Comté
- Associations et personnes désignées

